



## Travaux d'aménagement en indivision

-----  
Par scorpion 58

bonjour nous sommes 5 héritier en indivision. un des indivisaire a fait des travaux d'aménagement intérieur, non conservatoire dans la maison familiale,sans nous consulter et sans notre accord peut il réclamer le remboursement de la totalité des somme avancé. mercis par avance de vos réponses cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Non il ne peut pas réclamer la totalité !  
Vous vendez ce bien ?  
Il faudra tenir compte de sa contribution à une éventuelle plus-value apportée par ses travaux.

-----  
Par scorpion 58

bonjour oui le bien va etre vendu,c'est l'indivisaire qui a fait les travaux qui le rachete.

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

L'idéal serait dans ce cas d'évaluer le bien dans son état antérieur aux travaux, pour ne pas en tenir compte dans le partage avec soulte (rachat de parts).

-----  
Par yapasdequoi

Le prix doit être fixé d'un commun accord.